

- ES095191 -



## EURL BAC ELEC

SARL au capital de 3 000 €  
Siège social : 9 B place de la République  
42000 SAINT ETIENNE  
531 117 200 RCS SAINT ETIENNE

Des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mars 2016, il résulte que la mention suivante a été modifiée : DENOMINATION :

Ancienne mention : " EURL BAC ELEC "  
Nouvelle mention :

## BAC ELEC

La Gérance,

- ES095193 -



VIA JURIS

www.viajuris.com

## LE PARC DE LA GUYONNIERE

Société par actions simplifiée  
au capital de 37 500 euros  
Siège social : 2 Bis rue Charles de Gaulle,  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON  
503 902 454 RCS SAINT ETIENNE

Aux termes de délibérations du 29/02/2016, l'AGE a décidé :  
- d'augmenter le capital social de 500.000 € pour le porter de 37.500 € à 537.500 € par élévation de la valeur nominale des actions et libérées intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles.

- de réduire le capital social de 453.569,10 € pour le ramener de 537.500 € à 83.930,90 € par résorption à due concurrence des pertes et par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

L'AGE, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 225-243 du Code de commerce, a également décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du 29/02/2016, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 83.930,90 €, divisé en 37.500 parts sociales de 2,23 € chacune. Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Président : M. Georges PONCET et M. Jean-Louis DESJOYAUX

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par M. Georges PONCET demeurant à ANDREZIEUX BOUTHEON (42160) 4 Montée des Roches et M. Jean-Louis DESJOYAUX demeurant à CHALAIN LE COMTAL (42600) Les Pissordets

La Société n'étant pas tenue d'avoir de Commissaire aux Comptes, il a été mis fin aux fonctions de la société MICHEL TAMEY ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société MAVRIDORAKIS RABOISSON ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, le Président

- ES095209 -

## SCI GVM TASSIN

Société civile immobilière  
au capital de 1.000 €  
17-19, rue Roger Salengro  
ROANNE (42300)  
450 402 565 RCS ROANNE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2016, il a été décidé les modifications suivantes des mentions à publier, avec effet au 17 mars 2016 :

- Le siège social fixé à ROANNE (42300) 17-19, rue Roger Salengro a été transféré à TASSIN LA DEMI LUNE (69160) 73, rue François Mermet.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

Pour avis, Le gérant

- ES095207 -



Etude de Maîtres Bruno FAVIER  
et Catherine SIMONET  
Notaires associés  
17 rue de Bellevue  
DUNIERES (Haute-Loire)

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bruno FAVIER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Bruno FAVIER & Catherine SIMONET", titulaire d'un Office Notarial à DUNIERES (Haute-Loire), 17 rue de Bellevue, le 18 avril 2016, enregistré, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Associés :** Monsieur Olivier FOUILLAT, demeurant à TOULON (83000) 14 Avenue du Pré des Pêcheurs, Madame Armance BERTIN demeurant à TOULON (83000) 14 Avenue du Pré des Pêcheurs, Monsieur Eric FOUILLAT et Madame Marie Joëlle Marcelle Renée FOULARD, demeurant ensemble à VILLEREST (42300) 115 Bis rue Eugène Bichon. Monsieur Richard BERTIN et Madame Colette GALLARD, demeurant ensemble à SOLLIES VILLE (83210), 1055 Route des Salves.

**Objet :** l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et plus particulièrement pour l'achat et la mise à disposition du bien "Terrasses du Cap Brun - 3076 Avenue de la Résistance à TOULON (83000) à Mr Olivier FOUILLAT et Madame Armance BERTIN. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

**Dénomination :**

## SCI CLAIRIANE

**Siège social :** ZI Sud - Rue Barthélemy Thimonnier 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social :** 1.000,00 EUR

**Les gérants de la société sont :** Monsieur Olivier FOUILLAT et Madame Armance BERTIN demeurant à TOULON (83000) 14 Avenue du Pré des Pêcheurs.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE.

- ES095317 -

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LENTIGNY en date du 15 avril 2016, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**

## DEMONT

**SIEGE SOCIAL :** 490 Rue de la Bruyère, LENTIGNY (Loire)  
**OBJET :** l'acquisition, l'exploitation, l'administration et la gestion de tous immeubles et/ou terrains

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL :** 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros

**GERANCE :** Monsieur Jean Yves DEMONT, demeurant 490 Rue De la Bruyère, LENTIGNY (Loire).

**AGREMENT DES CESSIONS :** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

**IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés de ROANNE.

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

- ES095369 -

## SOCIETE COMMERCIALE D'ARTICLES PIER - SCAP

Société par actions simplifiée à capital variable  
Siège social : 24 rue Poylo,  
42000 ST ETIENNE  
331 597 146 RCS SAINT ETIENNE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 12 avril 2016, il résulte que Monsieur Pierre PASCAL, demeurant 53 Route de Mouziéys, 81990 CAMBON D'ALBI a été nommé en qualité de membre du Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Michael JOYAU, démissionnaire.

POUR AVIS. Le Président

## CONVOICATIONS

- ES095368 -

## Coop. des groupes de la communication de la Poste et de France Telecom - Orange de la Loire, Rhône et Ain

Société coopérative anonyme au capital variable  
Siège : 1 rue Lieutenant Morin  
42022 ST ETIENNE CEDEX 1  
775 601 909 RCS ST ETIENNE

## AVIS DE CONVOICATION

L'A.G. ordinaire de la coopérative est fixée au 13/06/2016 à 14 h 30, 1 rue Lieutenant Morin.

En l'absence du quorum elle sera reportée au 30/06/2016 à la même heure.

ORDRE DU JOUR : AG ordinaire : Rapport financier, moral, du commissaire aux comptes, renouvellement partiel du C.A.

- ES094896 -

## CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Société anonyme  
au capital 173 192 459,58 €  
Siège social : 1, Esplanade de France  
42000 Saint-Etienne  
554 501 171 RCS Saint-Etienne

## AVIS DE CONVOICATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Mmes et MM. les actionnaires de la société Casino, Guichard-Perrachon sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le vendredi 13 mai 2016 à 10 heures 30 à Maison de la Chimie - 28 bis, rue Saint-Dominique à Paris (75007),

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes.

**De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation du résultat et fixation du dividende ;
- Convention réglementée : approbation de l'avenant à la Convention de conseil stratégique conclue avec la société Euris ;
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière, de Monsieur Jean-Charles Naouri et de la société Matignon Diderot ;
- Vacance de deux postes d'administrateur ;
- Nomination de Monsieur Henri Giscard d'Estaing et de Monsieur Gilles Pinonçoly en qualité de censeur ;
- Rémunération allouée aux censeurs ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Ernst & Young et Autres et du cabinet Deloitte & Associés ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet Auditex (suppléant du cabinet Ernst &

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Young et Autres) et du cabinet Beas (suppléant du cabinet Deloitte & Associés) ;

- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions ;

**De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :**

- Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés qui lui sont liées ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;  
- Pouvoirs pour formalités.

### A. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée.

Les questions, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, doivent être envoyées par lettre recommandée avec avis de réception à l'attention du Président du Conseil d'administration, au plus tard le 9 mai 2016, à : Casino - Direction Juridique Corporate - 1, Esplanade de France - 42000 Saint-Etienne ou par e-mail à l'adresse suivante : [actionnaires@groupe-casino.fr](mailto:actionnaires@groupe-casino.fr).

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la Société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

### B. Formalités pour participer à l'Assemblée générale

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en votant par correspondance, soit en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée, soit en s'y faisant représenter par toute personne dénommée, physique ou morale, actionnaire ou non.

L'actionnaire désirant participer personnellement à l'Assemblée générale doit demander une carte d'admission en justifiant de sa qualité d'actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, seront seuls admis à participer à cette assemblée, les actionnaires qui auront, au préalable, procédé à l'inscription en compte de leurs titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte s'ils résident à l'étranger, au plus tard le mercredi 11 mai 2016 à zéro heure (heure de Paris).

L'inscription en compte de titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte, le cas échéant par voie électronique, document à annexer au formulaire de vote par correspondance ou par procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le mercredi 11 mai 2016 à zéro heure, heure de Paris.

L'actionnaire qui a déjà demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues à la dernière phrase du II de l'article R.225-85 du Code de commerce, ou exprimé son vote par correspondance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si l'opération se dénoue avant le mercredi 11 mai 2016 à zéro heure (heure de Paris), la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas la carte d'admission, l'attestation de participation, le vote exprimé par correspondance ou le pouvoir. A cette fin, l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucun transfert de propriété réalisé après le 11 mai 2016 à zéro heure (heure de Paris), quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifié par l'intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier ou pris en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'actionnaire qui a déjà demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions prévues à la dernière phrase du II de l'article R.225-85 du Code de commerce, exprimé son vote par correspondance ou envoyé un pouvoir, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Il ne sera pas tenu compte des formulaires de vote par correspondance ou par procuration reçus par la Société ou par BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 PANTIN Cedex, après le mardi 10 mai 2016 à minuit (heure de Paris).

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration retourné à BNP Paribas Securities Services ou à la Société vaut pour les éventuelles assemblées successives qui pourraient être convoquées avec le même ordre du jour.

**C. Procédures à suivre pour assister à l'Assemblée générale.**

#### I. Par Internet

L'actionnaire au nominatif peut formuler son choix par voie électronique en se connectant au site :

<https://planetshares.bnpparibas.com>.

Pour les actions inscrites au **nominatif pur** : l'accès au site sécurisé se fait par l'utilisation de l'identifiant et du mot de passe qui permettent déjà à l'actionnaire de consulter son compte nominatif sur le site Planetshares.

Pour les actions inscrites au **nominatif administré** : l'actionnaire doit se munir du formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la brochure de convocation sur lequel figure son identifiant, en haut à droite, et se connecter à <https://planetshares.bnpparibas.com>. Ensuite, il devra suivre les instructions affichées sur l'écran.

Toute procuration est révoquée dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

L'accès au site dédié à l'Assemblée générale est ouvert du vendredi 22 avril au jeudi 12 mai 2016 jusqu'à 15 heures (heure de Paris).

Une assistance téléphonique est mise à la disposition de l'actionnaire : 01 40 14 91 00 (appel non surtaxé), du lundi au vendredi, de 8h45 à 18h00.

Pour les actions inscrites au **porteur** : l'accès au site dédié à l'assemblée générale n'est pas possible.

#### II. Par formulaire papier

Pour les actions inscrites au **nominatif pur ou administré** : l'actionnaire peut formuler son choix en noircissant la case appropriée sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration joint à la brochure de convocation. Le formulaire renseigné et signé devra être retourné à BNP Paribas Securities Services à l'aide de l'enveloppe-réponse, au plus tard le mardi 10 mai 2016 à minuit (heure de Paris).

Pour les actions inscrites au **porteur** : l'actionnaire peut se procurer, à compter de la date de convocation de l'assemblée, le formulaire de vote par correspondance ou par procuration :  
- soit auprès de l'établissement teneur de compte ;  
- soit sur le site internet de la société [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr), rubrique "Finance/Espace Actionnaire" ;  
- soit par lettre recommandée avec avis de réception adressée à : BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex et reçue au plus tard, six jours avant la date de réunion de l'assemblée générale.

Le formulaire, complété et signé, accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte, devront parvenir à :  
BNP Paribas Securities Services - CTS Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin - 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, au plus tard le 10 mai 2016 à minuit (heure de Paris).

Toute procuration est révoquée dans les mêmes formes que celles requises pour la désignation du mandataire.

Pour tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration sans indication particulière, il sera émis, par le Président de l'Assemblée générale, un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration.

#### D. Droit de communication des actionnaires

En application de l'article R.225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'Assemblée générale peuvent être consultés sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : [www.groupe-casino.fr](http://www.groupe-casino.fr), rubrique "Finance/Espace Actionnaire".

L'ensemble des documents visés aux articles R.225-89 et suivants du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société à compter de la publication du présent avis.

Le Conseil d'administration

REPARATIONS TOUTES ASSURANCES



**CARROT**  
Votre Carrossier

EN CAS DE CHOC  
VEHICULE DE REMPLACEMENT GRATUIT



**EASYBACK**  
la sérénité sans surprise

**72 - Sortie 13 Technopole**  
42000 S'-Etienne  
[www.carrot.fr](http://www.carrot.fr)  
04 77 93 93 93

## FONDS DE COMMERCE

- ES094974 -

Suivant acte SSP du 18/10/2011, la **Société TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S** au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 92000 NANTERRE - 562, Avenue du Parc de l'Île, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 3 ans à compter du 01/11/2011 et prorogé de 1 an et 1 jour

à la **SARL ANDRIANJA** au capital de 16 000 € dont le siège social est à UNIEUX 42240 - 35 RUE HOLTZER, immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le n° 441 202 512

un fonds de commerce de **station-service et activités annexes** dénommé Relais UNIEUX VIGNERON sis à la même adresse.

Le présent contrat liant la Société TOTAL MARKETING FRANCE et la SARL ANDRIANJA a pris fin le 01/11/2015.

## REGIMES MATRIMONIAUX

- ES094960 -



**Etude de Maîtres Pierre BAZAILLE, Marie-Anne BONAMOUR et Julie SEVE**  
Notaires associés à GIVORS (Rhône)  
23, rue Denfert Rochereau

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Pierre BAZAILLE, Notaire à GIVORS (Rhône) le 11 avril 2016, **Monsieur Jean Marcel PHALIPPON et Madame Suzanne Jeannine BARJON**, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT (42170) 19 avenue du Belvédère, mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis, ont changé de régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître BAZAILLE, Notaire à GIVORS (69700).

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

- ES095135 -



## ETUDE THIBOUD

Notaire  
BP 173

46 rue des Martyrs de la Résistance  
42801 RIVE DE GIER CEDEX

## AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux : Monsieur Pierre DEPEYRE, et Madame Marie Joséphe GROUSSON, son épouse, demeurant à SAINT-PAUL-EN-JAREZ (42740) 635 chemin du Moulin Dam-pierre.

Nés savoir : Monsieur à SURY-LE-COMTAL (42450) le 28 janvier 1928, Madame à SAINT-PAUL-EN-JAREZ (42740) le 22 février 1928.

Mariés sans contrat à la mairie de SAINT-PAUL-EN-JAREZ (42740) le 1<sup>er</sup> août 1953.

Information concernant la modification du régime matrimonial : Adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale ou partielle au conjoint survivant et apport de bien propre par Madame Marie Joséphe GROUSSON.

Acte contenant changement de régime matrimonial reçu par M<sup>e</sup> THIBOUD, Notaire à RIVE DE GIER, le 14 avril 2016.

Information concernant l'opposition : Oppositions à adresser dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de M<sup>e</sup> THIBOUD, Notaire à RIVE DE GIER, 46 rue des Martyrs de la Résistance.

Pour avis et mention. M<sup>e</sup> Hervé THIBOUD, Notaire